



Saint-Vincent-de-Tyrosse, le

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) partagent la volonté commune de poursuivre, dans le courant de l'année 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, afin de construire le projet du territoire pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser ce contrat à l'horizon fin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par MACS ainsi que par les communes qui la composent et le Département, lesquels poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions ainsi énoncées et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'Etat, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de MACS et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance ont d'ores et déjà été identifiés :

- Rénovation énergétique du patrimoine public communal et intercommunal
- Développement de mode de transport actif avec l'aménagement de voies vertes
- Valorisation des centres-bourg et des friches industrielles
- Développement des énergies renouvelables et citoyennes

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, MACS bénéficie d'un accompagnement technique avec une aide au financement.

Sous l'égide de MACS et de l'Etat, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire et que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives.

Liste de signataires à adapter

La Préfète des Landes

Le président de MACS

Cécile BIGOT-DEKEYZER

Pierre FROUSTEY

Le président du Conseil départemental de nom
Département

Le président du Conseil régional de nom Région

prénom /NOM

Prénom Nom

Le maire de nom Commune

Le maire de nom Commune

prénom /NOM

Prénom Nom

Le maire de nom Commune

Le maire de nom Commune

prénom /NOM

Prénom Nom

Le représentant de...

Le représentant de...

prénom /NOM

Prénom Nom

En présence de :

Le maire de nom Commune

Le maire de nom Commune

prénom /NOM

Prénom Nom

Le représentant de...

Le représentant de...

prénom /NOM

Prénom Nom